

Examen de 2^{ème} épreuve 20/03/2023
Module des sciences humaines et sociales

Ce sujet contient 15 Q.C.M – questionnaire à choix unique (Un seul choix par question)

1. Selon l'oms la santé : (R.J)

- A. Est l'absence de maladies.
- B. Est un équilibre physiologique organique.
- C. Exclut l'état psychique.
- D. Est un état de bien être physique, mental et social.

2. Le droit médical a pour but de : (R.F)

- A. Délimiter le champ de l'exercice de la médecine.
- B. Citer les actes médicaux autorisés.
- C. Sanctionner le médecin en cas d'infraction.
- D. Montrer les limites de l'exercice de la médecine.

3. La relation médecin - malade : (RF)

- A. Elle est dite de qualité quand le transfert est dit positif.
- B. Est caractérisée par l'inégalité et l'asymétrie.
- C. Se caractérise par le médecin qui viole le secret médical .
- D. Le malade demande soins, soutien

4. Le modèle paternaliste de la relation médecin – malade : (RF)

- A. Considère l'information médicale comme non indispensable.
- B. Le malade participe au choix du type de soins.
- C. L'attitude du malade est dite passive.
- D. L'attitude du médecin est dite autoritaire.

5. Le docteur en médecine dentaire doit : (R.F)

- A. Participer aux activités de soins et de prévention.
- B. Participer aux campagnes d'éducation sanitaire des malades.
- C. Soulager ses patients.
- D. Obtenir le consentement de ses patients dans certains cas

6. Le corpus législatif algérien est un ensemble qui comprend : (RF)

- A. La constitution.
- B. Les décrets.
- C. Les arrêtés.
- D. Les coutumes.

7. L'organisation de la justice en Algérie comporte : (RF)

- A. Le tribunal.
- B. La cour suprême.
- C. Les conseils de l'ordre.
- D. Le conseil d'état.

8. Le code de déontologie médicale : (R.F)

- A. Définit les principes et les règles qui s'imposent aux chirurgiens-dentistes.